

ARTS, LETTRES, LANGUES
DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, MANAGEMENT, SCIENCES POLITIQUES
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, ARCHITECTURE
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, INGÉNIERIE

Master Enseignement et éducation (M2E) - Conseiller principal d'éducation



Niveau d'étude
visé
Bac +5



ECTS
120 crédits



Durée
2 ans



Composante
Institut national
supérieur du
professorat et
de l'éducation
(INSPÉ)



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Le master Enseignement et éducation – **Conseiller principal d'éducation** vise à assurer en deux ans la formation initiale des lauréats des concours de Conseiller Principal d'Education (CPE) désormais positionnés en fin de licence. A l'issue des concours, les lauréats intègrent le M1 en qualité d'élève fonctionnaire (avec un stage en pratique accompagnée à tiers temps) puis le M2 en qualité de fonctionnaire stagiaire (avec un stage en responsabilité à mi-temps).

La titularisation en tant que CPE intervient après l'obtention du master et la validation du stage de fonctionnaire stagiaire.

Les contenus du master sont définis en lien avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ; ils intègrent également les enjeux de la politique nationale en matière d'éducation.

Pour plus de détails sur l'organisation de la formation, lire la rubrique "Programme".

Organisation

Admission

Conditions d'admission

L'accès est réservé aux lauréats de ces concours ; il se fera directement en deuxième année pour certains lauréats déjà titulaires d'un M1.

Découvrir le métier de Conseiller Principal d'Education :
<https://www.education.gouv.fr/etre-conseillere-conseiller-principale-d-education-11459>

Capacité d'accueil

32

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Sandrine MENDUNI

✉ inspe-cpe@univ-grenoble-alpes.fr

Lieu(x) ville

📍 Grenoble

Campus

🏠 Grenoble - Domaine universitaire

Programme

Organisation

La formation se déroule sur deux ans, elle est validée par l'obtention de 120 crédits ECTS (60 crédits par année).

La formation comporte des enseignements organisés selon quatre blocs qui se complètent et abordent toutes les compétences professionnelles :

- **Bloc 1** : organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages
- **Bloc 2** : adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous
- **Bloc 3** : agir dans le cadre des principes du service public d'éducation
- **Bloc 4** : s'engager dans une démarche de développement professionnel

Chacun de ces quatre axes se nourrit des savoirs issus de la recherche dans les différents champs et domaines abordés ainsi que de la diversité des gestes professionnels en recourant à l'intervention de praticiens expérimentés.

Stage

La formation comporte des périodes de stage permettant une entrée progressive dans le métier et qui constituent une colonne vertébrale de la formation. Après une période d'observation et de pratique accompagnée organisée sur un tiers du temps en première année, les fonctionnaires stagiaires sont placés en stage en responsabilité à mi-temps en seconde année. Les stages et les enseignements sont étroitement associés dans le processus de formation : chacun des stages est préparé, exploité et analysé à la lumière des enseignements dispensés dans les différents axes en fonction des dimensions prises en charge.